



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LE NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

LA NOUVELLE ORGANISATION DU LYCÉE

L'essentiel

Les élèves passeront un nouveau baccalauréat général et technologique à partir de la session 2021.

Ce nouvel examen s'adosse à une réforme en amont de l'organisation des enseignements en seconde et en première.

Cette réforme vise à mieux accompagner les élèves dans leurs parcours scolaires pour la construction de leur projet personnel et la réussite après le baccalauréat (mettre un terme à l'échec en licence de 61% d'étudiants).

La transformation du lycée et du baccalauréat a donc comme ambition:

- d'en faire un tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur ;
- de renforcer l'information et le conseil à l'orientation des élèves ;
- de transmettre une véritable culture commune solide à tous les élèves grâce aux enseignements communs ;
- de donner aux lycéens à la fois plus d'accompagnement, plus de possibilités d'approfondissement des disciplines qu'ils aiment.

➔ Des sites d'information destinés aux élèves scolarisés en seconde en 2018-2019



5 étapes clés du lycéen en classe de seconde en 2018-2019 : « Je découvre le nouveau lycée », « J'explore le monde économique et professionnel », « Je décrypte l'enseignement supérieur », « Je construis mes choix », « Je m'implique dans la réalisation de mes choix ».



Une application numérique créée par l'Onisep qui permet aux lycéens qui envisagent la voie générale en première à la rentrée 2019 de tester les combinaisons d'enseignements de spécialité et découvrir les « horizons » et les univers de formations et de métiers riches et variés.

Le choix des élèves scolarisés en seconde en 2018-2019

Au deuxième conseil de classe de seconde, les familles formulent leurs vœux pour leurs enfants :

- voie générale ou technologique ;
- 1 série pour la voie technologique ;
- souhaits de 4 ou 5 enseignements de spécialité pour la voie générale.

Au troisième conseil de classe de seconde, le chef d'établissement valide le passage en série technologique ou en voie générale. Dans ce dernier cas, les familles choisissent définitivement les 3 enseignements de spécialité et éventuellement 1 enseignement optionnel en première et un second en terminale, cumulable avec l'option LCA (langues et cultures de l'Antiquité).

Si l'enseignement de spécialité demandé par l'élève ne se trouve pas dans l'établissement ou si le vœu de l'élève ne peut être satisfait, le cadre réglementaire en vigueur s'applique¹.

Dans tous les cas, les élèves dont les choix ne peuvent pas être satisfaits dans leur établissement, auront une proposition :

- un autre enseignement dans l'établissement parmi les 4 souhaits qu'ils ont formulés au deuxième trimestre ;
- un enseignement proposé dans un lycée voisin dans le cadre d'une convention établie entre les deux établissements ou selon les règles qui régissent cette procédure de dérogation.

Les enseignements en seconde à la rentrée 2019

À la rentrée 2019, les enseignements en classe de seconde générale et technologique sont les suivants :

- Des enseignements communs (les SES sont intégrés à ce tronc commun),
- La possibilité de choisir 2 enseignements optionnels.

¹ Articles D. 331-38, D211-10 et D.211-11 du code de l'éducation. Le DASEN, par délégation du recteur, prend la décision d'affectation des élèves dans les formations implantées dans le département. Pour cela, il est assisté par une commission dont la composition et le fonctionnement sont définis un arrêté du 14 juin 1990.

QUELS ENSEIGNEMENTS EN PREMIÈRE ET TERMINALE ?

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Enseignements communs

16 h en voie générale ; 13 à 14 h en voie technologique

français en 1 ^{re}	philosophie en Tle	enseignement scientifique ¹ / mathématiques ²	
histoire - géographie	enseignement moral et civique	langue vivante A et langue vivante B	éducation physique et sportive

3 SPÉCIALITÉS EN 1^{re}
2 SPÉCIALITÉS EN Tle



VOIE GÉNÉRALE Enseignements de spécialité

4 h par enseignement en 1^{re} ; 6 h en Tle

arts	mathématiques
biologie - écologie ³	numérique et sciences informatiques
histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques	physique - chimie
humanités, littérature et philosophie	sciences de la vie et de la Terre
langues, littératures et cultures étrangères	sciences économiques et sociales
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	sciences de l'ingénieur

Enseignements optionnels en voie générale

Dès la 1^{re} : langue vivante C⁴ ; arts ; EPS ; langues et cultures de l'Antiquité⁵

En Tle : mathématiques expertes ; mathématiques complémentaires ; droit et grands enjeux du monde contemporain

1 SÉRIE AU CHOIX



VOIE TECHNOLOGIQUE Enseignements de spécialité selon la série

Les enseignements de spécialité des séries de la voie technologique sont sur education.gouv.fr

STMG

sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S

sciences et technologies de la santé et du social

STHR

sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D

sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL

sciences et technologies de laboratoire

STD2A

sciences et technologies du design et des arts appliqués

S2TMD

sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

STAV

sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

(1) En voie générale - (2) En voie technologique - (3) Uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles - (4) Dont langues régionales
(5) L'option LCA est évaluée au contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un bonus

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

L'essentiel

En voie générale, les séries L, ES et S disparaissent.

En voie technologique, les séries sont maintenues.

Dans les voies générales et technologiques, les élèves choisissent en première des enseignements de spécialité pour approfondir et élargir leurs connaissances et compétences dans des domaines de leur choix et pour se préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

La transformation des enseignements au lycée général et technologique permettra donc des parcours au plus près des envies et des besoins de chaque lycéen.

Voie générale : la carte de l'offre d'enseignement de spécialité

Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignement et lutte contre les inégalités territoriales

Aujourd'hui : 84% des lycées publics offrent les 3 séries, Littéraire, Scientifique et Economique et sociale,

À la rentrée 2019 : 92% des lycées publics proposeront au moins 7 enseignements de spécialité.

Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignement des établissements qui scolarisent les élèves socialement les plus défavorisés

Aujourd'hui : 82% des lycées publics les plus défavorisés offrent les 3 séries, L, S, ES,

À la rentrée 2019 : 88% des lycées publics les plus défavorisés offriront au moins 7 enseignements de spécialité.

Le nouveau lycée permet aux élèves de diversifier leur parcours

Aujourd'hui, les élèves n'ont accès qu'aux enseignements proposés dans la série qu'ils choisissent. Ainsi en voie générale, les enseignements approfondis d'arts ne sont accessibles qu'aux seuls élèves de la série littéraire (soit 10,7 % des élèves de la voie générale en 2017).

À la rentrée 2019, tous les élèves pourront choisir parmi tous les enseignements proposés dans leur établissement.

Le nouveau lycée crée des enseignements nouveaux

Sciences numériques et technologie (1h30) pour tous les élèves de seconde, un enseignement scientifique (2h) pour tous les élèves de première et de terminale générale, et pour ceux qui le souhaitent, une nouvelle spécialité : Numérique et sciences informatiques.

Le nouveau lycée offre à tous les élèves des enseignements jusqu'ici limités

Désormais tous les élèves de seconde suivront un enseignement de Sciences économiques et sociales (1h30).

Le nouveau lycée développe l'offre des enseignements les moins courants

Langues et cultures de l'Antiquité (LCA), Numérique et informatique, les enseignements artistiques.

Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignements en langues vivantes et étrangères

Dès la seconde, il est possible de choisir trois langues :

- la LVA et la LVB sont intégrées dans le tronc commun ;
- la LVC peut être choisie à titre optionnel ;
- au titre de la LVB et de la LVC, il est possible de prendre une langue régionale.

Pour les établissements qui le proposent : en première et en terminale, il est possible de choisir un enseignement de spécialité Langues, littératures, cultures étrangères et régionales qui propose 4 langues : anglais, allemand, espagnol, italien, ainsi que les langues régionales au programme de l'agrégation Langues de France : le breton, le basque, le catalan, l'occitan, le corse et le tahitien.

Il est possible de suivre une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) en langue vivante étrangère ou langue régionale.

Les élèves peuvent s'inscrire dans une section européenne ou de langue orientale.

Ils peuvent aussi s'inscrire dans une section internationale ou en section binationale qui délivre un double diplôme.

Le nouveau lycée général diversifie les parcours mathématiques et donne toute sa place aux mathématiques et aux sciences

Avant, 55% des élèves s'inscrivaient en S, sans toujours avoir un goût prononcé pour les mathématiques. Pour preuve, l'option mathématique en terminale est suivie par seulement 25% des élèves de série S.

Avec le baccalauréat 2021, grâce à des parcours plus souples on peut choisir les mathématiques dont on a besoin pour son projet de poursuite d'études.

Consulter, en pages annexes, l'enseignement des mathématiques dans la réforme du lycée en classe de première et terminale de la voie générale.

Voie générale : les enseignements de spécialité proposés dans les lycées publics et privés de l'académie de Lyon

La carte des enseignements de spécialité a été mise en œuvre à chaque niveau de décision selon un principe de subsidiarité respectant les périmètres de pilotage et l'autonomie des établissements :

- le niveau national a donné un cadrage garant de l'équité entre tous les élèves quels que soient les contextes de leur parcours ;
- le niveau académique a défini dans ce cadre une stratégie adaptée à la diversité des territoires, en particulier s'agissant de l'offre de formation, et des moyens en ressources humaines correspondants ;
- l'établissement scolaire a décidé de l'organisation des enseignements conformément à la réglementation en vigueur, à son projet et aux diverses ressources dont il dispose.

La stratégie a été concertée au niveau de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes :

- une stratégie concertée avec les corps d'inspection et les représentants des personnels de direction au niveau de la région académique, qui regroupe les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon a été mise en œuvre : réunion du groupe de région académique des personnels de direction, échanges avec le conseil régional pour présenter la réforme et évaluer les éventuels impacts en termes de coût.

Un portage a été mené par chaque la-Dasen au niveau départemental :

- un portage a été mené par chaque la-Dasen, au niveau départemental et au niveau des bassins d'éducation et de formation de la stratégie arrêtée avec prise en compte des spécificités de chaque territoire. Une analyse a été faite par l'la-Dasen et les corps d'inspection des projets de carte déposés par chaque lycée et, lorsque c'était nécessaire, un échange a été mené avec le proviseur.

5 grands principes ont été retenus pour élaborer l'offre des enseignements de spécialités :

- veiller à l'équilibre territorial en tenant compte des spécificités académiques ;
- garantir une offre d'enseignements de spécialité riche et diversifiée ;
- soutenir les établissements les moins attractifs ou les plus isolés ;
- privilégier les complémentarités entre établissements et la logique de réseau ;
- s'appuyer sur le partenariat enseignement scolaire enseignement supérieur pour construire le parcours de l'élève.

La répartition de l'offre d'enseignements de spécialité pour les 65 lycées publics de l'académie de Lyon :

- dans l'académie de Lyon, 90,78% des établissements publics proposeront les 7 spécialités les plus courantes (niveau national : 86,8% des établissements publics) ;
- dans l'académie de Lyon, 97% des établissements publics proposeront au moins 7 spécialités parmi les 12 (niveau national : 92% des établissements publics) ;
- à la rentrée scolaire 2018, 9 lycées n'offraient pas les trois séries de la voie générale; À la rentrée scolaire 2019, seuls 2 lycées offriront moins de 7 enseignements de spécialité. Cette comparaison tend à montrer que l'offre de formation s'enrichit. Il s'agit par ailleurs d'une première étape dans la mise en place de l'offre de formation du nouveau lycée : à moyen terme, l'académie de Lyon ajustera sa carte car elle est évolutive.

Précisions sur les enseignements de spécialités plus spécifiques :

- 26 établissements proposeront l'enseignement de spécialité Arts contre 22 en 2018 ;
- 39 proposeront le nouvel enseignement Numérique et sciences informatiques ;
- 44 proposeront Sciences de l'ingénieur contre 41 en 2018 ;
- 20 proposeront LCA contre 18 en 2018. L'offre d'enseignement optionnel en LCA a par ailleurs été maintenue dans l'académie ;
- nombre établissements proposant les enseignements de spécialité Arts à la rentrée 2019 : 13 Arts plastiques, 11 Théâtre, 4 Cinéma, 5 Histoire des arts, 11 Musique, 1 Danse, 1 Arts du cirque.

La répartition de l'offre d'enseignements de spécialité pour les 42 lycées privés de l'académie de Lyon :

- 30 proposeront 7 enseignements de spécialité, soit 71,4% ;
- 12 proposeront moins de 7 enseignements de spécialité, soit 28,6%.

Parmi les spécialités proposées :

- 23 proposeront le nouvel enseignement Numérique et sciences informatiques ;
- 4 proposeront LCA contre 5 en 2018 ;
- 13 proposeront Arts contre 6 en 2018 ;
- 8 proposeront Sciences de l'ingénieur contre 5 en 2018.

En annexe (page 11) :

La carte des enseignements de spécialité dans les établissements publics et privés de l'académie de Lyon à la rentrée 2019

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT

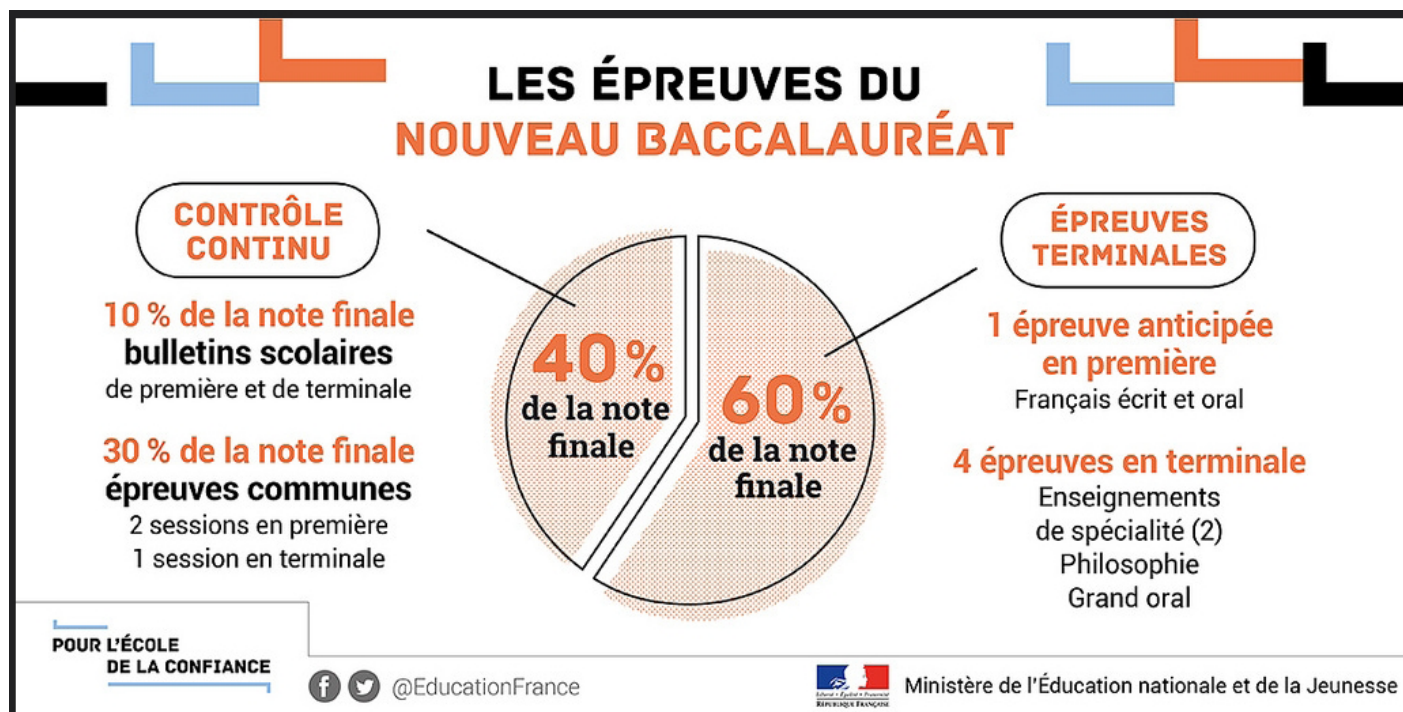
L'essentiel

Le contrôle continu du nouveau baccalauréat compte pour 40% de la note finale : 10 % pour la prise en compte des bulletins de 1re et de terminale dans l'ensemble des enseignements et 30 % pour des épreuves communes.

Le nouveau baccalauréat comprend des épreuves terminales resserrées qui comptent pour 60 % de la note finale : 1 épreuve anticipée de français à l'écrit et à l'oral en classe de 1re et 4 épreuves finales en terminale.

Le baccalauréat à partir de la session 2021 sera donc un examen :

- qui sera plus progressif et valorisera mieux le travail des élèves : les élèves ne « joueront » plus leur baccalauréat en une semaine ; cela évitera le bachotage et permettra à l'examen de prendre en compte le travail et les progrès des élèves ;
- dont la dimension nationale sera renforcée : 90 % de la note finale sera issue de sujets nationaux avec des copies anonymes.



ANNEXES

Page 12 : Carte des enseignements de spécialité dans les établissements publics et privés de l'académie de Lyon à la rentrée 2019

Page 16 : Focus sur l'offre de formation par département (Ain - Loire - Rhône)

Page 21 : Questions - réponses sur le baccalauréat 2021 et la réforme du lycée

Page 29 : L'enseignement des mathématiques dans la réforme du lycée en classe de première et terminale de la voie générale

Enseignements de spécialité proposés par les établissements publics et privés de l'académie de Lyon à la rentrée 2019

			Enseignements communs										Enseignements de spécialité courants										Enseignements de spécialité moins courants			
Département	commune	Nom	Français	Histoire- Géographie	Langue vivante A et langue vivante B	Enseignement scientifique	Educations physique et sportive	Enseignement moral et civique	Histoire- géographie, géopolitique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathéma- tiques	Physique- chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature et LCA	Numerique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur							
Etablissements publics	AIN	AMBERIEU-EN-BUGEY	PLAINE DE L'AIN	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X						
	AIN	BELLEGARDE / VALSERINE	SAINT-EXUPÉRY	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X						
	AIN	BELLEY	DU BUGEY	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X						
	AIN	BELLIGNAT	ARBEZ CARMIE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	AIN	BOURG-EN-BRESSE	EDGAR QUINET	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	AIN	BOURG-EN-BRESSE	JOSEPH-MARIE CARRIAT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	AIN	BOURG-EN-BRESSE	L'ALANDE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	AIN	FERNEY-VOLTAIRE	INTERNATIONAL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X						
	AIN	LA BOISSE	LA COTIÈRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X						
	AIN	NANTUA	XAVIER BICHAT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	AIN	OYONNAX	PAUL PAINLEVÉ	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	AIN	TREVOUX	VAL DE SAÔNE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	LOIRE	ANDREZIEUX- BOUTHEON	FRANÇOIS MAURIAC-FOREZ	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X						
	LOIRE	BOEN-SUR-LIGNON	L'ASTREE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X										
	LOIRE	CHARLIEU	JÉRÉMIE DE LA RUE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X										
	LOIRE	CHAZELLES-SUR- LYON	DES HORIZONS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X						
	LOIRE	FEURS	DU FOREZ	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X									
	LOIRE	FIRMINY	ALBERT CAMUS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	LOIRE	FIRMINY	JACOB HOLTZER	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X				X	X						
	LOIRE	MONTBRISON	BEAUREGARD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
	LOIRE	RIVE-DE-GIER	GEORGES BRASSENS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X						
	LOIRE	ROANNE	ALBERT THOMAS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X										
	LOIRE	ROANNE	CARNOT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X						
LOIRE	ROANNE	JEAN PUY	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X									
LOIRE	St-CHAMOND	CLAUDE LEBOS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X							
LOIRE	St-ETIENNE	CLAUDE FAURIEL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X								
LOIRE	St-ETIENNE	ÉTIENNE MINARD	X	X	X	X	X	X				X	X	X				X	X							

Enseignements communs			Enseignements de spécialité courants										Enseignements de spécialité moins courants							
Département	commune	Nom	Français	Histoire- Géographie	Langue vivante A et langue vivante B	Enseignement scientifique	Education physique et sportive	Enseignement moral et civique	Histoire- géographie, géopolitique et sciences politiques	Humanités, littératures et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathéma- tiques	Physique- chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature et LCA	Numerique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur	
LOIRE	SI-ETIENNE	HONORÉ D'URFÉ	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
LOIRE	SI-ETIENNE	JEAN MONNET	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
LOIRE	SI-PRIEST-EN-JAREZ	SIMONE WEIL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
RHONE	BELLEVILLE	AIGUERANDE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
RHONE	BRON	JEAN-PAUL SARTRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X
RHONE	CHARBONNIERES-LES- BAINS	BLAISE PASCAL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X
RHONE	DECINES-CHARPIEU	CHARLIE CHAPLIN	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X
RHONE	GIVORS	ARAGON-PICASSO	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
RHONE	LYON 1ER	LA MARTINIÈRE DIDEROT	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X				X	X
RHONE	LYON 2E	AMPÈRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
RHONE	LYON 2E	JULIETTE RECAMIER	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
RHONE	LYON 3E	LACASSAGNE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X
RHONE	LYON 4E	ANTOINE DE ST- EXUPÉRY	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
RHONE	LYON 5E	ÉDOUARD BRANLY	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X
RHONE	LYON 5E	SAINT-JUST	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X
RHONE	LYON 6E	DU PARC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
RHONE	LYON 6E	ÉDOUARD HERRIOT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
RHONE	LYON 7E	CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
RHONE	LYON 8E	AUGUSTE ET LOUIS LUMIÈRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
RHONE	LYON 8E	COLBERT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
RHONE	LYON 8E	LA MARTINIÈRE MONPLAISIR	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X
RHONE	LYON 9E	JEAN-PERRIN	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X				X
RHONE	LYON 9E	LA MARTINIÈRE DUCHÈRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X
RHONE	NEUVILLE-SUR- SAONE	ROSA PARKS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X
RHONE	OULLINS	PARC CHARBRIERES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
RHONE	RILLIEUX-LA-PAPE	ALBERT CAMIUS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
RHONE	SAIN-BEL	GERMAINE TILLION	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X
RHONE	SI-GENIS-LAVAL	RENÉ DESCARTES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X
RHONE	SI-PRIEST	CONDORCET	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X

[illegible]

Certains enseignements de spécialité peuvent être organisés en réseau entre plusieurs établissements. Se renseigner auprès des établissements. Cette carte des enseignements de spécialité dans les établissements publics a été présentée au CTA du 15 janvier 2019.

[illegible]

Département	commune	Nom	Enseignements communs						Enseignements de spécialité courants							Enseignements de spécialité moins courants			
			Français	Histoire- Géographie	Langue vivante A et langue vivante B	Enseignement scientifique	Education physique et sportive	Enseignement moral et civique	Histoire- géographie, géopolitique et sciences politiques	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères	Mathéma- tiques	Physique- chimie	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences économiques et sociales	Arts	Littérature et LCA	Numerique et sciences informatiques	Sciences de l'ingénieur
RHONE	LYON 1ER	INSTITUTION DES CHARTREUX	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
RHONE	LYON 1ER	JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
RHONE	LYON 1ER	SAINT-LOUIS- SAINT-BRUNO	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X				
RHONE	LYON 2E	SAINT-MARC	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
RHONE	LYON 3E	CHARLES DE FOUCAULD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
RHONE	LYON 5E	AUX LAZARISTES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
RHONE	LYON 5E	LA FAVORITE SAINTE-THERESE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
RHONE	LYON 5E	NOTRE-DAME DES MINIMES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
RHONE	LYON 5E	SAINT-MARIE LYON	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		
RHONE	LYON 6E	DEBORDE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
RHONE	LYON 6E	EXTERNAT DE LA TRINITE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
RHONE	LYON 7E	BELMONT- CAPDEPON	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
RHONE	LYON 7E	CHEVREUL	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
RHONE	LYON 8E	LA XAVIERE	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X			X	
RHONE	LYON 8E	PIERRE TERMIER	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
RHONE	NEUVILLE-SUR- SAONE	NOTRE-DAME DE BELLEGARDE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
RHONE	OULLINS	LES CHASSAGNES	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X	
RHONE	OULLINS	SAINT-THOMAS D'AQUIN VERITAS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
RHONE	RILLIEUX-LA-PAPE	SAINT CHARLES	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X				
RHONE	SI-SYMPHOREN-SUR- COISE	CHAMPAGNAT	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X			X	
RHONE	TARARE	NOTRE-DAME DE BEL AIR	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X
RHONE	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	SAINT-JOSEPH	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
RHONE	VILLEFRANCHE / SAONE	NOTRE-DAME DE MONGRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
RHONE	VILLEURBANNE	BETH HANNA	X	X	X	X	X	X				X	X	X	X				
RHONE	VILLEURBANNE	IMMACULEE CONCEPTION	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	
RHONE	VILLEURBANNE	JUIF DE LYON	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X				

Certains enseignements de spécialité peuvent être organisés en réseau entre plusieurs établissements. Se renseigner auprès des établissements
 Cette carte des enseignements de spécialité dans les établissements privés a été présentée à la commission de concertation du 24 janvier 2019

FOCUS SUR L'OFFRE DE FORMATION PAR DÉPARTEMENT (AIN - LOIRE - RHÔNE)

LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

L'offre de formation dans le département

Établissements publics

À la rentrée 2019, tous les lycées publics du département offriront les sept spécialités les plus courantes.

La garantie d'une offre équitable sur l'ensemble du territoire a été recherchée et est assurée soit directement, soit par la mise en place de réseaux entre établissements d'un même secteur.

Deux réseaux sont constitués, incluant 3 établissements chacun :

- le réseau de Bourg en Bresse, avec les lycées Lalande, Carriat, Quinet ;
- le réseau Oyonnax, Bellignat, Nantua. Il accueille majoritairement des élèves issus de l'Éducation prioritaire ou de secteurs plus fragiles socialement.

Cette organisation permet à la fois d'offrir, les spécialités les plus courantes et de mutualiser pour proposer les spécialités plus rares aux élèves. Ainsi, concernant les spécialités « Numérique et sciences informatiques » et « Sciences de l'ingénieur », NSI est implantée dans 9 lycées sur 12, et en réseau pour les autres, et SI est implantée dans 8 établissements et en réseau pour les autres.

Les spécialités « Théâtre » et « Audiovisuel » seront offertes dans 2 établissements publics d'Oyonnax et de Trévoux.

Les spécialités « Histoire des arts, musique » seront offertes en réseau sur les établissements de Bourg en Bresse.

La spécialité « Littérature et culture de l'antiquité » est implantée dans 3 établissements, mais offerte, grâce aux réseaux, à 7 établissements.

Les enseignements optionnels sont principalement répartis sur la base actuelle, la carte de formation des lycées en ce domaine reposant le plus souvent sur la ressource humaine présente et sur une politique d'établissement affirmée.

¶ La ville de Bourg en Bresse et les communes limitrophes disposent d'une offre riche ; la proximité des trois établissements a permis la constitution d'un réseau. Les identités des établissements contribuent à enrichir le réseau et à l'ouvrir à la diversité des parcours des élèves. Quinet et Lalande sont tête de réseau pour en LLCE anglais, Lalande est tête de réseau pour Arts plastiques, Quinet l'est pour Histoire des arts et Musique, ainsi que LLCA, Carriat l'est pour NSI et SI.

¶ Le Lycée de la commune de Trévoux propose les 7 enseignements de spécialités les plus courants, auxquels s'ajoutent Cinéma et audiovisuel, NSI et SI.

¶ Le lycée de la commune de La Boisse propose 9 enseignements de spécialité les plus courants, dont LLCE anglais et espagnol auxquels s'ajoutent NSI et SI. Cela correspond à une politique de

longue date d'ouverture d'un établissement accompagnant de parcours des élèves.

¶ Le lycée de la plaine de l'Ain à Ambérieu offre 8 enseignements de spécialité courants dont LLCE anglais et espagnol. S'y ajoutent NSI et SI, correspondant à une implantation sur un territoire industriel dynamique et porteur. Existente également les options biotechnologie, Sciences et laboratoire, musique et Audiovisuel pour permettre l'ouverture la plus large possible.

¶ Le réseau Oyonnax-Bellignat- Nantua se caractérise par une dynamique pour élargir la proposition faite aux élèves. L'offre de formation vise à conforter les trois établissements et à enrichir, grâce à la mutualisation, les identités des lycées. Ainsi, le lycée Paul Painlevé, marqué par une forte coloration « humanités » apporte au réseau la dynamique « Théâtre » et LLCA.

Le lycée Arbez Carme à Bellignat, en sa qualité de PlastiCampus, lycée des métiers de la plasturgie, contribue à enrichir le réseau.

Le lycée de Nantua met à disposition du réseau les enseignements optionnels EPS, LVC espagnol, santé et social et biotechnologie.

Le réseau est établi de façon expérimentale pour deux ans (niveau première et, l'an prochain, terminale). A terme, si cela se révèle positif et viable dans la durée, le réseau pourrait offrir trois pôles, littéraire, médico-social et technologique, sur un secteur marqué par la difficulté .

¶ Dans la partie Est du département, chacun des trois lycées constitue une entité avec une taille et des problématiques spécifiques. Le lycée de Ferney Voltaire, à fort caractère international, offre tous les enseignements de spécialités les plus courants, sauf LLCE italien, ainsi que LLCA, NSI et SI, et un vaste choix d'options.

Le lycée de Bellegarde/Valserhône offre 7 enseignements de spécialité courants, dont LLCA anglais, auxquels s'ajoutent NSI et SI.

Enfin, le lycée de Belley offre 8 des enseignements de spécialités les plus courants dont LLCE anglais et espagnol, auquel s'ajoute SI.

Établissements privés

Les lycées privés sous contrat d'association sont des établissements de petite taille. C'est pourquoi, sur 5 lycées, 2 proposent les 7 enseignements les plus courants, les autres offrant 5 des 7 enseignements. S'y ajoute NSI pour Jeanne d'Arc à Cessy. Quant aux enseignements optionnels, ceux qui étaient offerts antérieurement ont été reconduits, voire enrichis (Saint Pierre à Bourg ou Saint Joseph à Miribel).

LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

L'offre de formation dans le département

Établissements publics

À la rentrée 2019, 83.33% des lycées publics du département offriront les sept spécialités les

plus courantes, alors que le territoire ligérien compte des lycées de petite taille, y compris en secteur urbain.

La garantie d'une offre équitable sur l'ensemble du territoire a été recherchée et répond au besoin de diversifier l'offre de formation dans un département où la politique d'ouverture, notamment en secteur rural, est une priorité. Cette offre respecte également l'identité de chaque établissement.

Ainsi, près de 56% des lycées publics proposeront la spécialité « Numérique et sciences informatiques » et 50% les « Sciences de l'ingénieur ».

Les spécialités « artistiques » seront offertes dans 44% des établissements publics ligériens, avec une spécialité « Cinéma audiovisuel » proportionnellement supérieure à la moyenne académique.

Les enseignements optionnels sont principalement répartis sur la base actuelle, la carte de formation des lycées en ce domaine reposant le plus souvent sur la ressource humaine présente et sur une politique d'établissement affirmée.

L'offre de formation dans le département s'est construite, de manière à garantir un équilibre au sein de chaque bassin de formation.

¶ La ville de Saint-Etienne et les communes limitrophes disposent d'une offre diversifiée, aussi bien pour les spécialités les plus représentées que pour les spécialités moins fréquentes. Dans ce périmètre, seuls la « Danse » et les « Arts du cirque », enseignements très rares, qui sont proposés chacun dans un seul lycée de l'académie, sont absents. Les langues vivantes sont largement représentées (anglais, espagnol, allemand, italien et russe).

Un réseau s'est constitué entre les lycées Mimard et Fauriel qui permettra aux élèves de choisir la spécialité « Numérique et sciences informatiques » en maintenant leur scolarité dans leur lycée de secteur :

¶ La vallée du Gier verra les sept spécialités les plus courantes et « les sciences de l'ingénieur » présentes dans chaque établissement. Le lycée Brassens de Rive-de-Gier proposera également l'enseignement de l'italien en spécialité « langues, littératures et cultures étrangères ». Les lycées disposeront aussi des enseignements optionnels comme le théâtre, l'EPS ou LCA ;

¶ Sur le bassin de l'Ondaine, l'offre de formation s'est construite sur la complémentarité des deux lycées de Firminy, renforçant ainsi leur identité propre. Les élèves bénéficieront des enseignements spécialité les plus fréquents.

Un réseau se met en place entre les deux lycées pour les « Sciences de l'ingénieur » et « Numérique et sciences informatiques ».

Le lycée Camus propose l'enseignement « Théâtre ».

L'offre est complétée d'options inscrites dans la continuité de l'existant comme l'EPS, les langues vivantes «C » ou des disciplines technologiques.

¶ Dans le bassin roannais, la carte des enseignements repose sur le respect de l'identité très forte des trois lycées pour permettre une offre très complète fondée sur la complémentarité entre les établissements.

Le lycée de proximité J. de la Rue à Charlieu est conforté avec l'implantation des sept enseignements de spécialité les plus fréquents auxquels s'ajoutent la spécialité « cinéma audiovisuel » et les enseignements optionnels « cinéma audiovisuel », « LCA » et « EPS ».

¶ L'offre des lycées du centre du département a été elle aussi conçue sur le principe de complémentarité et d'identité des établissements de Montbrison, de Feurs, d'Andrézieux et de Chazelles. Chacun d'entre eux proposera les enseignements les plus courants et des enseignements plus

spécifiques en fonction de leur spécificité.

Une attention particulière a été accordée au lycée de Boën-sur-Lignon, qui dispensera six enseignements de spécialité et l'option « EPS ». Un réseau pourrait se mettre en place avec le lycée Beauregard de Montbrison pour permettre aux élèves pourront de suivre l'enseignement « Sciences de l'ingénieur » ou « Numérique et sciences informatiques ».

Établissements privés

Les lycées privés sous contrat d'association sont des établissements de taille modeste. Aussi ne sont-ils que 33% à proposer les sept spécialités les plus courantes. 44% offriront la spécialité « Numérique et sciences informatiques », 22% « Sciences de l'ingénieur » et « Arts plastiques ». Ces établissements privilégient les coopérations entre lycées en multipliant les réseaux fondés sur le déplacement des élèves sur les sites dispensant les enseignements spécifiques.

LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

L'offre de formation dans le département

Établissements publics

À la rentrée 2019, sur les trente-cinq lycées publics du département, trente-deux offriront les sept enseignements de spécialité les plus courantes et trois en offriront six.

Les onze enseignements de spécialité sont proposés dans le Rhône. En particulier dans le domaine artistique toutes les options sont proposées.

La garantie d'une offre équitable sur l'ensemble du territoire a été recherchée aussi bien dans les territoires à forte concentration de population, en respectant l'identité et la complémentarité des établissements, que dans les territoires plus éloignés. La construction de l'offre de formation s'est ainsi construite en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

Quelques exemples :

- Un travail d'harmonisation de l'offre a été conduit entre les quatre lycées publics du bassin Beaujolais-Val de Saône (dont un situé dans le département de l'Ain) et en particulier entre les deux lycées de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône.

Le lycée Claude Bernard propose les sept spécialités non rares, ainsi que musique et arts plastiques.

Le lycée Louis Armand offre également les sept spécialités non rares, ainsi que sciences de l'ingénieur et numérique et sciences informatiques.

Un réseau s'est mis en place entre ces deux établissements pour la spécialité « littérature et langues de cultures étrangères-anglais ». Les élèves resteront dans leur établissement pour la première et des modalités innovantes seront mises en place pour la terminale.

- Dans le bassin des Monts du Lyonnais, le lycée Mansart de Thizy-les-Bourgs qui ne disposera

que deux divisions de première générale à la rentrée 2019, proposera six enseignements de spécialité, ouvrant la quasi-totalité des orientations post-bac aux élèves. Le lycée proposera également en seconde générale et technologique quatre options, dont langue et culture de l'antiquité.

¶ Dans le bassin Lyon Ouest un réseau s'est mis en place entre le lycée Saint Just et le lycée Branly, s'appuyant sur leur complémentarité. Les enseignements de spécialité Humanités, littérature et philosophie et de LLCE Anglais sont dispensés au lycée Saint Just, en tête de réseau, et possibles en réseau pour les lycéens de Branly. Et inversement les enseignements de spécialité Sciences de l'ingénieur et NSI sont dispensés en tête de réseau au lycée Branly et possibles pour les lycéens de Saint Just.

¶ Dans le bassin Lyon Nord Est et Lyon Ouest, 6 établissements - lycée Juliette Récamier, lycée Ampère, lycée de Parc, lycée Jean Perrin, lycée La Martinière-Duchère, lycée Édouard Herriot - ont bâti une mise en réseau de l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité. Ce réseau permet de répondre à plusieurs enjeux pédagogiques autour de langues et cultures de l'Antiquité comme celui d'expérimenter et d'innover notamment en développant une pédagogie de projet, de développer chez les élèves de lycée une culture générale, et ainsi de lutter contre l'érosion constatée entre collège et lycée. Les modalités de mise en place de ce réseau sont en cours d'élaboration.

¶ Dans le bassin Lyon nord regroupant les lycées Saint- Exupéry (Lyon 4), Ampère (Lyon 1), La Martinière Diderot (Lyon 1), Albert Camus (Rillieux-la Pape) et Rosa Parks (Neuville), l'offre de formation a été élaborée de manière à donner une égale attractivité à chacun des établissements. Tous offrent les 7 enseignements de spécialité de base, sauf le lycée Diderot (5) en raison du faible effectif en première générale (2 classes) ; les autres enseignements sont offerts en réseau avec le lycée Ampère, très proche.

L'enseignement de spécialité rare « littérature et LCA » a été positionné au lycée Albert Camus, en réseau avec les lycées Ampère et Saint-Exupéry. Ce dernier conserve les enseignements de spécialités rares « musique » et « théâtre ».

L'enseignement « sciences de l'ingénieur » est proposé dans trois des cinq établissements (Diderot, Camus et Rosa Parks).

La spécialité « numérique et sciences informatiques » est implantée dans trois lycées sur cinq (Ampère, Saint-Exupéry et Diderot).

Établissements privés

Les lycées privés sous contrat d'association sont des établissements de taille très hétérogènes même dans la métropole. Sur vingt-huit, vingt proposent les sept spécialités les plus courantes, quatre en proposent six, deux cinq et deux quatre. Ces établissements privilégient les coopérations entre lycées ou en développant l'enseignement à distance synchrone ou asynchrone.

Les onze enseignements de spécialité sont proposés dans le réseau privé. Dans le domaine artistique deux options sont proposées.

Afin d'offrir une carte diversifiée dans les établissements privés sous contrat, surtout les lycées isolés et de petite taille, la direction diocésaine est à l'origine du projet ECAD (Enseignement Catholique à Distance).

Cette piste voulu par le réseau catholique s'appuie sur un établissement référent techniquement : Assomption Bellevue à Oullins.

À la rentrée 2019, les enseignements concernés sont :

- uniquement pour les enseignements de spécialité (ES) de première ;
- 3 ES communs : Humanités, littérature et philosophie ; Histoire - géographie, géopolitique et sciences ; Langues, littératures et cultures étrangères et 2 ES plus rares : Numérique et sciences informatiques ; Littérature et LCA ;
- choix des ES retenus en fonction des besoins ;
- pour chaque élève, une seule spécialité sur les trois peut être suivie avec l'ECAD.

BAC 2021 ET RÉFORME DU LYCÉE : QUESTIONS - RÉPONSES

Source : www.quandjepasselebac.education.fr

La réforme (page 21)

Les épreuves du nouveau bac (page 23)

La scolarité des élèves au lycée (page 25)

Les enseignements de spécialité (page 27)

L'organisation du lycée (page 29)

LA RÉFORME

Qu'est-ce que la réforme du bac et du lycée ?

La réforme concerne les élèves qui rentrent en 2de en septembre 2018. La première session du nouveau baccalauréat général et technologique aura lieu en 2021.

Pourquoi cette réforme ?

Les **4 objectifs principaux** de la réforme sont :

- **simplifier l'examen**, qui est devenu trop complexe. Les élèves passent aujourd'hui entre 12 et 16 épreuves terminales selon leur parcours. A partir de 2021, ils ne passeront plus qu'une épreuve anticipée de français en 1re et 4 épreuves terminales ;
- **redonner du sens** et de la force à l'examen pour permettre aux élèves de mieux préparer leur réussite dans les études supérieures ;
- **mieux valoriser** le travail des élèves. L'examen tiendra compte du travail de l'élève pendant son année de 1re et de terminale alors qu'aujourd'hui, on joue son baccalauréat sur une seule semaine ;
- **mieux accompagner** les lycéens dans leur projet d'orientation avec des heures dédiées à l'orientation et plus de liberté dans le choix des enseignements qui les passionnent.

Quelles sont les nouveautés ?

Des **épreuves terminales resserrées** qui comptent pour 60 % de la note finale :

- 1 épreuve anticipée de français en 1re (écrit et oral) ;
- 4 épreuves en terminale (2 de spécialités, 1 épreuve de philosophie, un oral final) ;
- Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du bac. Il y a aussi une part de contrôle continu qui représente 40 % de la note finale ;
- 10 % pour la prise en compte des bulletins de 1re et de terminale pour encourager les élèves à travailler toute l'année ;
- 30 % pour des épreuves communes de contrôle continu organisées dans les établissements pendant les années de 1ère et de terminale.

Qu'est-ce que ça change au lycée général et technologique ?

La 2de reste commune à la voie générale et technologique. À la rentrée 2018, elle n'a pas connu de grande transformation mais juste des ajustements qui ont servi à installer l'état d'esprit de la réforme, avec par exemple le test numérique de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui permet à chaque élève d'identifier ses acquis et ses besoins. À la rentrée 2019, il y aura des modifications plus importantes, sans changer non plus la nature de la classe de 2de, qui sert de transition entre le collège et le cycle terminal (1re + terminale).

Pour le cycle terminal de la voie générale :

- fin des séries L, ES, et S ;
- tous les lycéens suivent les mêmes enseignements communs (français en première, philosophie en terminale, histoire-géographie, enseignement moral et civique, deux langues vivantes, éducation physique et sportive, enseignement scientifique) ;
- tous les élèves choisissent des enseignements de spécialités : 3 en 1re (4h chacun) puis 2 enseignements de spécialité (6h chacun) en terminale ;
- les élèves qui le souhaitent peuvent choisir **1 enseignement optionnel** (3h) suivi en 1re et en terminale. Un second enseignement optionnel peut être ajouté en terminale (3h) dans une liste spécifique. L'enseignement de Langues et Cultures de l'Antiquité peut être choisi en plus.

Pour le cycle terminal de la voie technologique :

- tous les lycéens suivent désormais les mêmes enseignements communs ;
- les séries ne sont pas modifiées car certaines ont été renouvelées récemment ;
- les élèves suivent 3 enseignements de spécialités en 1re puis 2 en terminale qui sont déterminés en fonction de leur série. La réalisation d'un projet par l'élève est au centre de la formation.

En quoi le nouveau bac prépare-t-il mieux les élèves aux études ?

En préparant le bac, **les élèves travaillent ce qui les fera réussir dans le supérieur. Mieux accompagné** depuis la classe de 2de, l'élève peut alors progressivement construire son parcours en choisissant les enseignements qui correspondent à ses goûts et à ses aspirations :

Dès la classe de 2de :

- un **test de positionnement** permet aux élèves d'identifier leurs acquis et leurs besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques ;

- c'est la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux élèves de renforcer leurs compétences en mathématiques et en expression écrite et orale, très importante dans les études supérieures et dans le monde professionnel ;
- un **temps dédié à l'aide aux choix d'orientation** permet aux lycéens d'être accompagnés dans la conception de leur projet.

En 1re et en terminale :

Le temps dédié à l'orientation permettra aux élèves d'affiner leur projet pour les études supérieures. En terminale, les élèves bénéficieront de **2 professeurs principaux** pour être accompagnés dans leur parcours vers les études. Les enseignements de spécialité permettent aux élèves d'acquérir des connaissances approfondies dans les enseignements qu'ils ont choisis. Les programmes d'enseignement seront rénovés, en prenant en compte le monde d'aujourd'hui (numérique, humanités, transition énergétique...). De nouveaux enseignements apparaissent : un enseignement scientifique commun à tous en 1re et en terminale générales, des enseignements de spécialité au choix et des enseignements optionnels.

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BAC

En quoi consiste le contrôle continu ?

La part de contrôle continu dans le bac permet de valoriser le travail régulier du lycéen en 1re et en terminale. Le contrôle continu représente 40 % de la note finale:

10 % pour la prise en compte des bulletins de 1re et de terminale dans tous les enseignements.

30 % pour des épreuves communes de contrôle continu organisées pendant les années de 1re et de terminale.

Les épreuves communes de contrôle continu sont nouvelles mais ne vont pas alourdir l'organisation de l'année scolaire. il s'agit de devoirs ou d'exercices sur table sur le modèle des contrôles communs ou des bacs blancs actuels.

Ce sont les lycées qui décident de la période (2 périodes en 1re et 1 période en terminale) en prenant en compte le temps d'acquisition et d'apprentissage pour les élèves.

Les sujets, exercices ou énoncés proposés pour les épreuves communes de contrôle continu seront issus d'une banque nationale numérique.

Les copies sont anonymes.

Les copies sont corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève (comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les bacs blancs).

Quels enseignements sont évalués en contrôle continu ?

Avec la prise en compte des bulletins scolaires, tous les enseignements étudiés par les lycéens comptent dans la note finale à hauteur de 10 %. Les épreuves communes de contrôle continu concernent les enseignements qui ne sont pas évalués dans les épreuves terminales du bac, soit : En voie générale : Histoire-géographie, Langue vivante A, Langue vivante B et le nouvel «enseignement scientifique». L'enseignement de spécialité qui n'est plus poursuivi en terminale (car si vous avez bien suivi, il y en a 3 en 1re et plus que 2 en terminale, il faudra donc en abandonner un) sera évalué dans le cadre de contrôle continu en fin de 1re. Pour laisser le temps aux élèves de se familiariser avec l'«enseignement scientifique» qui commence en 1re, cette matière sera

évaluée pendant les épreuves communes de contrôle continu organisées en fin de 1re puis une nouvelle fois en terminale. En voie technologique : Histoire-géographie, Langue vivante A, Langue vivante B, Mathématiques, et les enseignements de spécialité suivis le cas échéant uniquement en classe de 1re. Dans les deux voies, l'EPS reste évaluée comme aujourd'hui en terminale.

Pourquoi une épreuve de philosophie pour tous en terminale ?

La philosophie interroge l'ensemble des savoirs et des pratiques. C'est pour ça qu'elle concerne tous les élèves, quel que soit leur parcours au lycée général et technologique. Discipline de formation de l'esprit, d'ouverture et de rigueur, la philosophie aide les élèves à comprendre le monde dans lequel ils vivent, à penser la place qu'ils y occupent, à donner un sens aux savoirs et aux expériences acquis dans le cours de leurs études. Développant l'autonomie et l'usage réglé de la liberté, elle prépare les élèves à toutes les études supérieures. Pour toutes ces (belles) raisons, la philosophie a une dimension universelle et elle commence en terminale, avec une épreuve commune à tous les élèves en voie générale, quels que soient leurs choix de spécialités (contrairement aux élèves de la voie technologique qui auront des sujets qui pourront être différents en fonction des séries).

Quelle est cette nouvelle épreuve orale terminale ?

Elle est préparée en 1re et en terminale, et dure 20 minutes. L'épreuve orale terminale s'appuie sur un projet mené par l'élève depuis la classe de 1re en lien avec ses enseignements de spécialité. Ses professeurs d'enseignements de spécialité l'aideront à élaborer ce projet.

Quel est l'intérêt d'une épreuve orale finale ?

L'intérêt, c'est d'apprendre à s'exprimer dans un français adapté et précis, être capable de porter une idée et d'argumenter pour la défendre. Ce sont des compétences indispensables dans la vie personnelle et professionnelle.

Une épreuve orale ne risque-t-elle pas d'être discriminante ?

En effet, le fait d'être à l'aise à l'oral peut dépendre de chacun d'un point de vue social, c'est pour ça qu'il est essentiel de permettre à tous les élèves de développer cette compétence. L'expression orale est travaillée à l'école, au collège et pendant les trois années de lycée dans l'ensemble des enseignements. Elle est particulièrement travaillée en 1re et en terminale avec les enseignements de spécialité.

L'oral final n'a pas d'horaire dédié, comment sera-t-il préparé ?

Dès la classe de 1re, avec ses enseignements de spécialité, chaque élève choisira un projet qu'il préparera sur 2 ans. Bien entendu, il sera accompagné par ses professeurs. En terminale, une fois les 2 épreuves écrites de spécialité passées au printemps, les horaires de ces spécialités serviront, en partie, à préparer la présentation des élèves pour l'épreuve orale terminale. Dès la 2de, sur les horaires d'accompagnement personnalisé et dans le cadre des enseignements, l'expression orale sera travaillée. La préparation de l'épreuve anticipée de français en première complètera encore ce travail.

Le rattrapage est-il maintenu ?

Oui. Les élèves obtenant une note entre 8 et 10 sur 20 à la première série d'épreuves du bac peuvent demander un rattrapage. Il consiste en deux épreuves orales. Le candidat est interrogé dans les enseignements qui ont fait l'objet d'une épreuve terminale écrite : français, philosophie, et les deux enseignements de spécialité suivis en terminale. Si les notes obtenues à l'oral sont supérieures aux notes initiales obtenues à l'écrit dans ces enseignements, elles s'y substituent et le jury recalcule la note globale à l'examen en tenant compte de la meilleure note dans chaque enseignement.

Qu'est-ce qui est prévu pour les bac internationaux, bilingues ?

Les nouvelles modalités de scolarité et d'examen pour les sections internationales et européennes et pour les disciplines non linguistiques seront publiées très prochainement.

Qu'est-ce qui est prévu pour les candidats disposant d'aménagements pour l'examen (candidats handicapés et les sportifs de haut niveau par exemple) ?

Les candidats disposant aujourd'hui d'aménagements pour l'examen du bac (notamment les candidats en situation de handicap, les sportifs de haut niveau, etc), qui peuvent bénéficier notamment d'étalement des épreuves, continueront de bénéficier de dispositifs similaires dans le nouveau baccalauréat à partir de 2021. Les textes précisant la nature et les modalités de ces aménagements seront publiés durant le premier semestre 2019.

Redoublement ou année de césure : que va-t-il se passer pour les élèves ayant passé une partie de l'ancien examen, et une partie du nouveau ?

Selon les textes officiels sur la réforme du bac et du lycée général et technologique, il est prévu que ces élèves bénéficieront de dispositions transitoires, qui seront définies début 2019. Les élèves redoublants qui ont passé le bac dans son « ancienne version » repasseront l'examen à partir de 2021 dans sa nouvelle version, mais en bénéficiant de la conservation de certaines notes et/ou d'un aménagement du contrôle continu.

SCOLARITÉ DES ÉLÈVES AU LYCÉE

Qu'est-ce qui change en 2de dès la rentrée 2018 ? Qu'est-ce que le « test de positionnement » passé en début de 2de ?

La classe de 2de générale et technologique est commune aux voies générale et technologique. En 2018, la 2de connaît des évolutions destinées à installer l'état d'esprit du bac 2021 :

Entre le 17 septembre et le 5 octobre, chaque élève a passé un test de positionnement qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques. Les résultats sont anonymes, confidentiels et uniquement partagés avec les professeurs concernés, et avec les familles.

C'est la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, essentielle dans la vie personnelle, professionnelle et dans la poursuite d'études supérieures.

Un temps dédié à l'orientation permet aux lycéens d'élaborer leur projet d'orientation. Ils peuvent

commencer à envisager soit leur série dans la voie technologique soit leurs spécialités dans la voie générale.

Les enseignements d'exploration en 2de sont-ils maintenus ?

Les enseignements d'exploration en 2de générale et technologique sont maintenus pour l'année 2018-2019, **mais à la rentrée 2019, beaucoup de ces enseignements prendront une forme nouvelle (enseignements communs ou optionnels).**

Les séries sont-elles maintenues en voie technologique ?

Oui. Les séries sont maintenues en voie technologique car certaines ont été rénovées récemment. En fin de 2de générale et technologique, les élèves qui choisissent la voie technologique doivent choisir leur série parmi :

- STMG Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ;
- STL Sciences et technologies de laboratoire ;
- STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués.

Les séries STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) et S2TMD (sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse) sont choisies par les élèves dès la fin de la classe de troisième.

À quel moment l'élève choisit entre la voie générale et la voie technologique ?

Dès le 2e conseil de classe, l'élève et sa famille peuvent indiquer leur choix entre la voie générale et la voie technologique. Le 3e conseil de classe de 2de se prononcera sur ce choix. Le choix d'orientation entre la voie générale et la voie technologique se fait à la fin de la classe de 2de. Le choix de la série pour la voie technologique et des enseignements de spécialité pour la voie générale se fait au même moment.

Quel sera le contenu du nouvel «enseignement scientifique» en voie générale ?

L'« enseignement scientifique » est commun à tous les élèves de la voie générale, quelles que soient leurs enseignements de spécialité. Cet enseignement permettra de transmettre les principaux concepts scientifiques qui sont essentiels pour comprendre et agir au XXIe siècle. Il sera également l'occasion d'appréhender dans une perspective scientifique les grands enjeux de notre temps, par exemple la transition numérique, la transition écologique, bioéthique ou encore l'intelligence artificielle. Le contenu de cet enseignement sera précisé dans les nouveaux programmes de la classe de 1re.

Les enseignements scientifiques, et en particulier les maths, ont-ils diminué avec le nouveau bac ?

L'enseignement des sciences est renforcé : Tous les élèves suivront l'enseignement obligatoire « enseignement scientifique » de 2h/semaine en 1re et en terminale. Jusqu'ici, les élèves en L ne suivaient pas d'enseignement scientifique en terminale. Les élèves ayant choisi l'ensei-

gnement de spécialité «mathématiques» en terminale (6h/semaine) auront la possibilité de suivre l'enseignement optionnel « mathématiques expertes » (3h/semaine), s'ils envisagent des classes préparatoires ou des études de mathématiques à l'Université. Ces élèves bénéficieront donc de 9h de mathématiques chaque semaine en terminale (+1h/semaine par rapport aux actuels élèves de S, spécialité mathématiques). L'enseignement optionnel « mathématiques complémentaires » (3h/semaine) sera proposé à tous les élèves n'ayant pas choisi «mathématiques» comme enseignement de spécialité en terminale, et s'adresse en priorité aux élèves qui avaient choisi la spécialité « mathématiques » en 1re. En particulier, les lycéens qui auront choisi les spécialités SVT, Physique/Chimie ou SES et Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques par exemple, auront la possibilité choisir l'enseignement optionnel « mathématiques complémentaires » pour viser la consolidation de leurs connaissances et se préparer aux études supérieures. En 1re et en terminale, les élèves qui choisissent des enseignements de spécialité et un enseignement optionnel en sciences suivront environ 55% d'enseignements scientifiques chaque semaine, comme c'est déjà le cas aujourd'hui en S.

Les disciplines non-linguistiques enseignées en langue étrangère (DNL et sections internationales et binationales) sont-elles maintenues ?

Les disciplines, autres que celles de langues vivantes, dispensées dans une langue étrangère (dites disciplines non linguistiques – DNL) sont développées, comme la mobilité internationale des élèves.

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS

Quels sont les enseignements de spécialité en voie technologique ?

Les élèves de la voie technologique choisissent leur série en fin de 2de (ST2S, STD2A, STI2D, STL ou STMG) ou en fin de 3e pour les séries STHR et TMD. En 1re et en terminale, ils suivent des enseignements communs à toutes les séries, ainsi que des enseignements de spécialité propres à chaque série. Ils suivent 3 enseignements de spécialité en 1re et deux en terminale. En STI2D et en STMG, les élèves choisissent également au sein de leur spécialité un enseignement spécifique.

Tous les enseignements de spécialité de la voie générale vont être proposés dans tous les lycées ?

Sur les 12 enseignements de spécialité disponibles, les 7 enseignements de spécialité les plus classiques seront proposés dans la plupart des lycées offrant aujourd'hui les trois séries générales (L, S, et ES) :

- histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- humanités, littérature et philosophie ;
- langues, littératures et cultures étrangères ;
- mathématiques ;
- physique-chimie ;
- sciences de la vie et de la terre ;
- sciences économiques et sociales.

Les 5 autres spécialités – arts, littérature et langues et cultures de l'antiquité, numérique et

sciences informatiques, sciences de l'ingénieur, et biologie écologie (uniquement dans les lycées agricoles) – feront l'objet d'une carte académique qui garantit l'accès des élèves à ces enseignements dans un périmètre géographique raisonnable.

En voie générale, les spécialités suivies en terminale devront-elles nécessairement avoir été suivies en 1re ?

En fin d'année de 1re, parmi les trois enseignements de spécialité suivis, chaque élève doit choisir les deux enseignements de spécialité qu'il souhaite garder en terminale. C'est un moyen pour lui d'affiner son projet de poursuite d'études en approfondissant les disciplines qu'il étudiera dans le supérieur. Cette nouvelle organisation permet de garantir aux élèves un niveau de compétences adapté aux attendus de l'enseignement supérieur. **Un changement de spécialité entre la 1re et la terminale est possible, mais ne pourra se faire que de façon très exceptionnelle avec l'avis du conseil de classe et des responsables légaux.**

Comment est organisé le choix des enseignements de spécialité pour les élèves ?

Pour les aider à choisir leurs enseignements de spécialité, les élèves de 2de sont bien accompagnés par les équipes éducatives, surtout les professeurs et les psychologues de l'éducation nationale. Dès le deuxième trimestre de l'année de 2de, l'élève et sa famille **formulent des intentions d'orientation** (en voie générale ou dans une série de la voie technologique) sur la « fiche dialogue » qui est le support des échanges avec le conseil de classe. Pour la voie générale, ils seront invités à mentionner **4 enseignements de spécialité** parmi ceux proposés dans l'établissement, **voire 5 au cas où il y aurait** dans les souhaits un enseignement de spécialité qui n'est pas présent dans l'établissement de scolarisation de l'élève. Les souhaits mentionnés sur la « fiche dialogue » font l'objet de recommandations du conseil de classe du deuxième trimestre. Tout au long du troisième trimestre, le dialogue entre les familles et l'équipe éducative sur le projet et les compétences de l'élève vise à affiner le choix de 3 enseignements de spécialité qui sera fait par la famille au dernier trimestre de la classe de 2de. Pour toutes ces raisons et pour faire les bons choix de spécialités ou séries, la qualité du dialogue avec les équipes de l'établissement depuis le début de la 2de est essentielle !

Pour aider les élèves à choisir leurs enseignements de spécialité, l'Onisep met à disposition des élèves de seconde l'application **Horizons2021.fr**, qui permet de tester les combinaisons d'enseignements de spécialité et les domaines de formation et de métiers sur lesquels ces enseignements peuvent déboucher.

Est-ce que certaines spécialités sont obligatoires pour suivre certaines formations de l'enseignement supérieur ?

Non, une formation de l'enseignement supérieur ne peut pas exiger un enseignement de spécialité en particulier ou exclure l'examen du dossier d'un lycéen qui aurait choisi tel ou tel enseignement de spécialité.

Les attendus de l'enseignement supérieur qui sont affichés sur Parcoursup indiquent les **compétences et connaissances nécessaires pour** réussir ses études supérieures dans telle ou telle formation. Ils permettent au lycéen de terminale qui doit formuler des vœux sur Parcoursup de connaître tous les éléments qui favorisent sa réussite dans la formation qu'il vise et l'accompagnent dans la construction d'un parcours cohérent au regard de son projet personnel et professionnel.

ORGANISATION DU LYCÉE

Les années du lycée sont-elles toujours organisées en trimestres ?

Oui, le rythme de l'année est maintenu avec trois trimestres en 1^{re} et trois en terminale. Les lycées qui organisent leurs années en semestres peuvent continuer à le faire.

Est-ce que la nouvelle formule du bac change la date de fin des cours ?

Avec une épreuve de philosophie et un oral final à la fin du mois de juin, pour les élèves de terminale, la date de fin des cours est proche de la date actuelle. En revanche, pour les élèves de 2^{de} et de 1^{re}, les cours se poursuivent une grande partie du mois de juin.

L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES DANS LA RÉFORME DU LYCÉE EN CLASSE DE PREMIÈRE ET TERMINALE DE LA VOIE GÉNÉRALE

Le sens de la transformation du lycée, engagée depuis cette année, est de donner aux élèves la possibilité de personnaliser leurs parcours en fonction des études supérieures ou des perspectives professionnelles qu'ils souhaitent envisager.

L'ancien lycée imposait en fin de seconde un choix de série, qui contraignait les deux années du cycle terminal et, par la suite, les études supérieures. Dans le nouveau lycée, la spécialisation est progressive et c'est l'année de première qui permet aux élèves de construire et d'affiner leurs choix.

Comme pour d'autres matières, l'enseignement des mathématiques de la seconde à la terminale est amené à évoluer. Le premier objectif de cette transformation est de garantir à tous les élèves l'acquisition d'une culture scientifique générale. Aucun élève ne sera exempté d'une formation de culture scientifique qui donnera toute sa place aux mathématiques appliquées. Ainsi, tous les élèves de lycée comprendront que les mathématiques sont au cœur de la connaissance scientifique et du progrès technologique, en somme du fonctionnement de notre monde.

Le deuxième objectif de cette réforme est de permettre, à ceux qui le désirent, d'approfondir leurs savoirs en mathématiques selon différents parcours adaptés aux études supérieures et aux métiers qu'ils envisagent.

La réforme du lycée donne donc plus de place aux mathématiques, mais selon des formes multiples, adaptées à ce qui est nécessaire à chaque élève pour se projeter vers sa réussite future.

1. Les mathématiques en première

Les mathématiques dans le tronc commun de première

Dans le système actuel, les mathématiques ne sont pas obligatoires dans la filière L. La très grande partie des élèves de cette filière ne prennent pas l'option mathématiques. Sur les 57 110 élèves en terminale L, seulement 5 201, suivent la spécialité mathématiques, c'est-à-dire 9,1%. 90% des élèves de la filière L, n'ont actuellement aucun enseignement de mathématique dans leur cursus. Désormais, tous les élèves de première auront obligatoirement un enseignement scientifique dans leur tronc commun de matières.

Grâce à l'enseignement scientifique, les mathématiques entrent dans le tronc commun en première (et en terminale) et la place des sciences est renforcée.

- aujourd'hui, les élèves de la série L n'ont pas d'enseignement obligatoire de mathématiques, et ceux des séries ES et L ont un enseignement de physique-chimie et de SVT réduit à 1h 30 par semaine dans la seule classe de première ;
- avec le nouvel enseignement scientifique (2 h par semaine), tous les élèves de première (et de terminale) auront un enseignement associant sciences-physiques, SVT et mathématiques, permettant de croiser les approches. À ce titre, l'enseignement sera mené par des professeurs de physique-chimie, de mathématiques et de SVT ;
- comme cela est précisé dans le programme, cet enseignement « permet de présenter des méthodes, modèles et outils mathématiques utilisés pour décrire et expliquer la réalité complexe du monde ». Ce nouvel enseignement commun participe donc au développement du discernement, du sens logique des élèves, de leur compréhension du monde et leur permettra d'appréhender les grandes révolutions scientifiques qui sont en cours ;
- à titre d'exemples, les thèmes 3 et 4 de cet enseignement scientifique de première s'inscrivent dans des domaines investis très précocement par les mathématiques dans l'histoire scientifique : le thème 3 (la Terre) renvoie ainsi aux origines de la géométrie ; le thème 4 (le son, la musique) s'inscrit dans une tradition très ancienne qui rapproche mathématiques et musique (par exemple dans la construction des gammes) ;
- l'enseignement scientifique du tronc commun de première réserve donc une place réelle au langage mathématique dans ses dimensions historiques, culturelles et en interaction avec les autres sciences. Il permet à tous les élèves de garder une activité mathématique dans des contextes nouveaux, et pendant les deux années de première (et de terminale). Il est à noter qu'auparavant la plupart des élèves de la série L abandonnaient toute activité mathématique.

L'ambition mathématique en première est renforcée grâce à l'enseignement de spécialité :

- grâce à la réforme du lycée, tous les élèves choisissant la spécialité mathématiques bénéficieront de 4 heures d'enseignement de mathématiques. Actuellement, les élèves de S bénéficient de 4 heures de mathématiques en première ; ceux de ES, de seulement 3 heures ;
- cet enseignement de spécialité sera proposé dans quasiment tous les lycées (99.9% des lycées du public d'après la dernière enquête du ministère) ;
- cet enseignement, qui s'insère dans le continuum Bac-3/Bac+3, permettra aux élèves de développer leur culture mathématique et d'atteindre le niveau dont ils ont besoin pour réussir leurs études supérieures, qu'elles soient à dominante économique, sociale ou scientifique.

2. Après la spécialité de première, une palette de choix possibles en terminale

La nouvelle organisation de la classe de terminale permet de personnaliser plus encore qu'aujourd'hui son parcours mathématique

Compte tenu de la présence importante dans les cursus post-bac des mathématiques, deux enseignements optionnels viennent compléter l'offre faite aux élèves pour la classe de terminale.

À la fin de la première, les élèves disposent de plus de choix pour élaborer un parcours mathématiques adapté à leur projet de poursuite d'études.

En plus de l'enseignement scientifique initié en première et qui se poursuit en terminale (2 heures), les élèves qui souhaitent approfondir leurs connaissances en mathématique pourront choisir un enseignement mathématique à hauteur de 3, 6 ou 9 heures :

- 3 heures avec l'option « mathématiques complémentaires » ;
- 6 heures avec l'enseignement de spécialité ;
- 9 heures avec l'enseignement de spécialité couplé à l'option « mathématiques expertes » ;

L'enseignement « mathématiques complémentaires » est destiné à s'adapter aux divers profils des élèves.

L'option « mathématiques complémentaires » est destinée prioritairement aux élèves qui, ayant suivi la spécialité mathématiques en première et ne souhaitant pas poursuivre cet enseignement en terminale, ont cependant besoin de compléter leurs connaissances mathématiques par un enseignement adapté à leur poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. C'est le cas en particulier pour les élèves qui se destinaient aux études médicales ou en sciences sociales ou économiques.

Les lycées qui offrent l'enseignement de spécialité en première offriront également l'enseignement « mathématiques complémentaires » en terminale.

L'accès à l'enseignement « mathématiques complémentaires » sera possible pour des élèves n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité en première. Cependant, les deux programmes étant en partie liés, une remise à niveau des élèves concernés sera nécessaire.

L'enseignement « mathématiques expertes » en terminale

Cet enseignement est destiné aux élèves qui ont un goût affirmé pour les mathématiques, et qui visent des formations où les mathématiques occupent une place prépondérante.

Par rapport à l'enseignement de spécialité, il permet d'aborder de façon approfondie de nouveaux champs d'étude.

Cette option, ajoutée à l'enseignement de spécialité, permet de porter l'horaire hebdomadaire maximal d'enseignement des mathématiques à 9 heures (contre 8 heures actuellement).

CONTACTS

Rectorat de l'académie de Lyon

92, rue de marseille BP 7227

69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Pôle communication

communication@ac-lyon.fr

04 72 80 61 76